

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 383

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	1 500 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>1 250 000</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	1 500 000
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>1 250 000</i>
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Gestion des finances publiques » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée Nationale, en revenant donc sur l'impact de l'amendement II-439 voté au Sénat.